

Annexe 1 : Formulaire de dépôt d'une demande d'autorisation unique

1. Identification du projet

1. Pétitionnaire :

Si personne physique,

Nom : Prénom :

Si personne morale,

Dénomination sociale : **Quadran**

2. Communes et départements d'implantation du projet :

Département	Communes	Références cadastrales
Aisne (02)	Any-Martin-Rieux	ZP n°17, ZP n°16, ZP n°18, ZP n°13, ZO n°18a, ZR n°22, ZR n°17, ZR n°18, ZR n°24
	Martigny	ZD n°22, ZD n°21a, ZD n°23, ZD n°24, ZE n°3, ZH n°26, ZH n°27, ZE n°13, ZK n°58a/b/c, ZH n°10, ZV n°10, ZV n°11
	Leuze	ZC n°18, ZC n°17, ZC n°11, ZC n°10, ZC n°9, ZC n°45

3. **Caractéristiques du projet** : Le projet relève du **titre I^{er}** de l'ordonnance n°2014-355 du 20 mars 2014 et concerne : oui/non

CASE 1 A ✨ **parc éolien (rubrique 2980 de la nomenclature des installations classées) Si oui puissance installée : 47.6 MW max, nombre de Mats : 14**

CASE 1 B Méthanisation (rubrique 2781)

si oui Puissance installée : MW

CASE 1 B1 de plus de 100 t/j (rubrique 3532)

CASE 1 B2 avec plan d'épandage (si oui consultation de l'OI)

CASE 2 B Le projet est-il concerné par une demande d'agrément sanitaire (si oui consultation de la DD(CS)PP)

CASE 1 C le projet est-il situé dans le périmètre de protection d'un monument historique classé ou inscrit, ou en site inscrit. (si oui consultation du STAP)

CASE 1 D le projet est-il concerné par une demande de raccordement gaz

CASE 1 E le projet est-il concerné par une demande d'autorisation de défrichement en zone boisées soumises au régime forestier (si oui consultation de l'ONF)

2. Procédures d'instructions concernées par l'autorisation unique sollicitée

La demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE soumise au régime de l'autorisation définie à l'article L. 512-1 du code de l'environnement concerne également :

- **Autorisation de construire (article L. 421-1 du code de l'urbanisme)**



- Autorisation de défrichement (articles L. 214-13 et L. 341-3 du code forestier)



- **Autorisation d'exploiter une installation de production électrique (article L 311-1 du code de l'énergie)**



- **Approbation de construction et de l'exploitation des ouvrages de transport et de distribution d'électricité (article L 323-11 du code de l'énergie)**



- Dérogation "espèces protégées" (4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement)



3. Pièces réglementaires présentes dans le dossier relatif à l'autorisation ICPE

Pièce	Nom du fichier/Chapitre	Page(s) concernée(s)	Présence de la pièce (oui/non)
Lettre de demande (<i>art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE</i>) précisant :	3.0_Description_demande (AU01 à AU02)	p1	oui
identité du demandeur	3.0_Description_demande (AU01 à AU02) / II.1	p9 à p13	oui
emplacement de l'installation	3.0_Description_demande (AU01 à AU02) / III	p14 à p18	oui
nature et volume des activités,	3.0_Description_demande (AU01 à AU02) / IV	p19 à p20	oui
rubrique de classement nomenclature installations classées	3.0_Description_demande (AU01 à AU02) / I.1	p5	oui
les procédés fabrications	3.0_Description_demande (AU01 à AU02) / V	p21 à p29	oui
les capacités techniques et financières de l'exploitant	3.0_Description_demande (AU01 à AU02) / VI	P30 à p37	oui
identité de l'architecte auteur du projet	6.0_Notice_descriptive (AU 10) / I	p3	oui
surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations	3.0_Description_demande (AU01 à AU02) / IV.4	P20	oui
lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet, la destination de ces constructions et leur surface de plancher	/	/	/

Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions par commune concernée (<i>article 4-4° du décret n°2014-450</i>)	1.0_CERFA/	p13 à p16	oui
Nature, montant et délai de constitution des garanties financières (<i>R 512-5° du CE</i>) (uniquement pour les projets éoliens)	3.0_Description_demande (AU01 à AU02) / VI.1.4	p30 à p31	oui
Carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (<i>R 512-6 I 1° du CE</i>)	8.0_Cartes_et_plans_reglementaires (AU 03 à AU 05)		oui
Plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation (<i>R 512-6 I 2° du CE</i>)	8.0_Cartes_et_plans reglementaires (AU 03 à AU 05)		oui
Plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum de l'installation –ou un plan à une échelle réduite si cela est sollicité- (<i>R 512-6 I 3° du CE</i>)	8.0_Cartes_et_plans reglementaires (AU 03 à AU 05)		oui
Étude d'impact (<i>R 512-6 I 4° du CE</i>)	4.0_Etude_impact (AU 6, AU8), 4.1_Annexe_01, 4.2_Annexe_02, 4.3_Annexes_03 à 04 4.4_Annexes_05 à 07		oui
Résumé non technique de l'étude d'impact (<i>R122-5 du CE</i>)	4.0_Etude_impact_RNT (AU 7)		oui
Étude de dangers (<i>R 512-6 I 5° du CE</i>)	5.0_Etude_dangers (AU 9 et_AU 9.2)		oui
Si site nouveau , avis des intéressés sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (<i>R 512-6 I 7° du CE</i>)	9.0_Avis_consultatifs_mair es_propriétaires (PJ 05 à 06)		oui
Évaluation des incidences Natura 2000 (<i>L414-4 du CE</i>)	4.0_Etude_impact (AU 6, AU 8) 4.3_Annexe 03	p.183 et suivantes	oui
Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions (<i>R431-9 du CU</i>)	7.0_Cartes_et_plans_projet_architectural (AU 10.2 à 10.7) /03 à 35		oui
Plan des façades et des toitures (<i>R431-10 du CU</i>)	7.0_Cartes_et_plans_projet_architectural (AU 10.2 à 10.7) /55 à 56		oui
Plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (<i>R431-10 du CU</i>)	7.0_Cartes_et_plans_projet_architectural (AU 10.2 à 10.7) /36 à 54		oui

Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain (R431-10 du CU)	7.0_Cartes_et_plans_projet_architectural (AU 10.2 à 10.7) /58 à 64		oui
Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (R431-10 du CU)	7.0_Cartes_et_plans_projet_architectural (AU 10.2 à 10.7) /58 à 64		oui
Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (R431-10 du CU)	7.0_Cartes_et_plans_projet_architectural (AU 10.2 à 10.7) /58 à 64		oui
Lorsque le projet de construction porte sur une dépendance du domaine public, le dossier joint à la demande de permis de construire comporte une pièce exprimant l'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public. (R*431-13 du CU)	/	/	/
Si le projet nécessite une autorisation de défrichement , étude d'impact précisant les caractéristiques du défrichement, ses incidences et les éventuelles mesures compensatoires (Article 5 du décret)	/	/	/
Si le projet nécessite une autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie, étude d'impact précisant ses caractéristiques (capacité de production, techniques utilisées, rendements énergétiques et durées prévues de fonctionnement (Article 6 I du décret)	/	/	/
Si le projet nécessite une approbation au titre de l'article L. 323-11 du code de l'énergie, Etude de dangers comportant les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieures avec la réglementation technique en vigueur (Article 6 II du décret).	5.0_Etude_dangers (AU 9 et_AU 9.2) PJ 03	P.49 et suivantes	oui
Si le projet nécessite dérogation « espèces protégées » , étude d'impact comportant les éléments mentionnés à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées (Article 7 du décret)	/	/	/
Modalités de garanties financières destinées à assurer la surveillance du site et le maintien en sécurité de l'installation, les interventions	3.0_Description de la demande	P31	oui

éventuelles en cas d'accident avant ou après la fermeture, et la remise en état après la fermeture			
Si le projet porte sur une construction susceptible de constituer un obstacle à la navigation aérienne en application du L6352-1 du code des transports (article 8 1° du décret) : - Accord de la Défense - Accord de la DGAC	10.0_Avis_operateurs / I et III		
Si le projet porte sur une construction située dans l'étendue du champ de vue mentionné au L5112-1 du code de la défense et/ou située à l'intérieur d'un polygone d'isolement mentionné au L5111-6 du code de la défense, - Accord de la Défense (article 8 2° et 3° du décret)	10.0_Avis_operateurs / III		oui
- Accord de la Zone Aérienne de Défense quant à la configuration de l'installation (article 8 4° du décret) (projets éoliens uniquement)			oui
- Accord des opérateurs radars concernés : Météo France et (article 85° du décret) (projets éoliens uniquement)	10.0_Avis_operateurs / II		oui

Autres pièces justificatives transmises dans le dossier (Cochez la case lorsque concerné)			
Pièce	Nom du fichier/Chapitre	Page(s) concernée(s)	Observations
Plan de situation	7.0_Cartes_et_plans_projet architectural (AU 10.2 à 10.7) /01		
Plan des servitudes	7.0_Cartes_et_plans_projet architectural (AU 10.2 à 10.7) /02		

Date : 29/11/2016

Signature du porteur du projet :

